

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site

www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

Antirobe® 25 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 75 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 150 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 300 mg ad us. vet., gélules pour chiens

1 NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché : Zoetis Schweiz GmbH
Rue de la Jeunesse 2
2800 Delémont

Fabricant responsable de la libération des lots : Fareva Amboise
Zone Industrielle – 29 route des Industries
37530 Pocé-sur-Cisse
France

2 DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Antirobe® 25 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 75 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 150 mg ad us. vet., gélules pour chiens

Antirobe® 300 mg ad us. vet., gélules pour chiens

3 LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 gélule contient :

Substance active :

Clindamycine (sous forme de chlorhydrate de clindamycine) 25 mg, 75 mg, 150 mg et 300 mg.

Forme pharmaceutique :

Gélule.

Antirobe® 25 mg : gélule blanche et jaune portant l'inscription « CLIN 25 » et le logo Zoetis.

Antirobe® 75 mg : gélule blanche et verte portant l'inscription « CLIN 75 » et le logo Zoetis.

Antirobe® 150 mg : gélule blanche portant l'inscription « CLIN 150 » et le logo Zoetis.

Antirobe® 300 mg : gélule couleur lavande portant l'inscription « CLIN 300 » et le logo Zoetis.

4 INDICATION(S)

Antibiotique pour chiens à administrer par voie orale.

Uniquement destiné au chien :

Traitement des plaies infectées, des abcès, des infections de la peau, ainsi que des infections de la cavité buccale et des dents causés par des germes sensibles à l'antibiotique contenu dans Antirobe®.

Traitement des inflammations osseuses provoquées par des infections à bactéries du genre *Staphylococcus aureus*.

5 CONTRE-INDICATIONS

Antirobe® ad us. vet. ne doit pas être associé à d'autres médicaments bloquant la transmission neuromusculaire (curarisants).

Ne pas administrer Antirobe® ad us. vet. aux chiens présentant une hypersensibilité à la clindamycine ou à la lincomycine.

Ne pas administrer aux lapins, hamsters, cochons d'Inde, chinchillas, chevaux et ruminants. Chez ces espèces, l'ingestion d'Antirobe® peut entraîner des troubles digestifs très sévères.

6 EFFETS INDÉSIRABLES

L'utilisation de la clindamycine peut, dans des cas peu fréquents, favoriser la prolifération de germes du type *Clostridium* ou de levures qui ne sont pas sensibles au traitement ; cela peut provoquer une surinfection qu'il faudra traiter en prenant les mesures nécessaires.

Des vomissements et de la diarrhée sont peu fréquemment constatés pendant le traitement.

Étant donné que la clindamycine peut également passer dans le lait, le traitement par Antirobe® des chiennes allaitantes peut occasionner de la diarrhée chez les chiots de la portée.

La fréquence des effets indésirables est définie comme suit :

- très fréquent (effets indésirables chez plus d'1 animal sur 10 animaux traités)
- fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 100 animaux traités)
- peu fréquent (entre 1 et 10 animaux sur 1'000 animaux traités)
- rare (entre 1 et 10 animaux sur 10'000 animaux traités)
- très rare (moins d'un animal sur 10'000 animaux traités, y compris les cas isolés)

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7 ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chiens.

8 POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Voie d'administration : orale.

Plaies infectées, abcès, infections de la peau, infections de la cavité buccale et des dents :

5.5 mg/kg de poids corporel toutes les 12 heures pendant 7 à 10 jours sauf en cas d'infection cutanée où le traitement doit être poursuivi pendant 3 semaines au minimum.

Inflammations osseuses :

11 mg/kg de poids corporel toutes les 12 heures pendant 28 jours au minimum.

9 CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pour administrer la posologie adaptée à votre animal, veuillez suivre les recommandations prescrites par votre vétérinaire.

Si, après quatre jours de traitement des plaies infectées, des abcès ou des infections de la cavité buccale ou des dents, aucune amélioration de l'état de l'animal n'est observée, veuillez en informer le vétérinaire traitant.

Si, après 14 jours de traitement d'une inflammation osseuse, aucune amélioration de l'état de l'animal n'est observée, veuillez demander conseil au vétérinaire traitant.

10 TEMPS D'ATTENTE

Sans objet.

11 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Conserver à température ambiante (entre 15 °C et 25 °C).

Tenir hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser au-delà de la date de péremption marquée « EXP » sur l'emballage.

12 MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières pour chaque espèce cible :

Aucune.

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Si le traitement prescrit est de longue durée (un mois ou plus), il sera nécessaire de faire périodiquement des prises de sang pour tester les fonctions du foie et des reins et réaliser un bilan hématologique.

Chez les animaux présentant des troubles sévères hépatiques ou rénaux, l'administration de ce médicament vétérinaire devra se faire avec prudence. Le traitement par la clindamycine devra faire l'objet d'un suivi par des examens sérologiques.

Le traitement par Antirobe® ad us. vet. doit être basé sur les résultats des tests de sensibilité des bactéries vis-à-vis de ce médicament vétérinaire.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Se laver les mains après avoir manipulé ce médicament vétérinaire.

Les personnes ayant une hypersensibilité connue vis-à-vis des antibiotiques de la classe des lincosamides (lincomycine, clindamycine) doivent éviter de manipuler ce médicament vétérinaire.

Gestation et lactation :

Aucune malformation fœtale n'a été mise en évidence au cours des études de laboratoire menées sur des rats, même après un traitement par des doses élevées de clindamycine.

Comme aucune étude d'innocuité n'a été menée chez les chiennes gestantes ou allaitantes ou chez les animaux reproducteurs, Antirobe® ad us. vet. ne doit être administré qu'après l'étude bénéfice/risque menée par le vétérinaire traitant.

Interactions médicamenteuses ou autres formes d'interactions :

L'administration simultanée de clindamycine avec d'autres produits vétérinaires ne doit se faire qu'avec prudence et uniquement après consultation du vétérinaire traitant en raison de l'accentuation de certains effets indésirables (insuffisance rénale aiguë, blocage de la transmission neuromusculaire).

La substance active, la clindamycine, ne doit pas être administrée en même temps que des antibiotiques de la famille des macrolides ou du chloramphénicol car ces antibiotiques ont le même mécanisme d'action et leurs effets pourraient donc mutuellement s'inhiber.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

L'administration d'une dose correspondant à 30 fois la dose recommandée (c'est-à-dire 300 mg/kg de poids corporel) a été bien supportée par les chiens. Des vomissements, une perte d'appétit, de la diarrhée, une augmentation du nombre des globules blancs et une élévation des enzymes hépatiques (ALAT et ASAT) sont parfois observés. Dans ce cas, le traitement doit être immédiatement arrêté et l'animal doit recevoir un traitement symptomatique adapté.

Incompatibilités :

Sans objet.

13 PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14 DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

14.02.2022

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament vétérinaire aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Boîte de 2 plaquettes thermoformées de 8 gélules pour chaque dosage.

Présentations :

Boîte de 16 gélules à 25 mg.

Boîte de 16 gélules à 75 mg.

Boîte de 16 gélules à 150 mg.

Boîte de 16 gélules à 300 mg.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B: remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 51237

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché présenté au paragraphe 1.